

# MODÈLE DE CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ DES DONNÉES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTALES

ACCÈS À LA FORMATION SUR

LE MARQUAGE DES DONNÉES

Ce guide a été réalisé par la Direction de l'encadrement et de l'évolution des pratiques en sécurité de l'information gouvernementale du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

20 février 2025

## Table des matières

Objectif du document .....	2
Bref survol de la formation .....	2
Informations pour les organismes de la fonction publique .....	3
Informations pour les organismes hors fonction publique .....	5
Informations pour les organismes disposant de leur propre plateforme de gestion des apprentissages .....	5

## Objectif du document

Ce document s'adresse **aux gestionnaires et aux personnes chargées de projet responsables** du déploiement du marquage des données dans les organismes publics.

Il fournit les informations nécessaires pour permettre au personnel de leur organisation d'accéder à la formation intitulée « Le marquage des données numériques gouvernementales ».

## Bref survol de la formation

D'une durée de 60 minutes, cette formation, conçue en collaboration avec l'Académie de la transformation numérique (ATN), porte sur l'application du marquage. Le marquage consiste à déterminer le niveau de confidentialité des données non structurées telles que les données contenues dans un document créé à l'aide d'un outil bureautique ou de collaboration. Voici les objectifs de la formation :

### Objectifs généraux

- Sensibiliser l'apprenant aux enjeux de sécurité des données numériques, plus précisément aux préjudices, advenant un bris de confidentialité;
- Décrire sommairement le cadre général de l'administration publique dans lequel le marquage de sécurité des données se situe, soit le [Modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales](#).

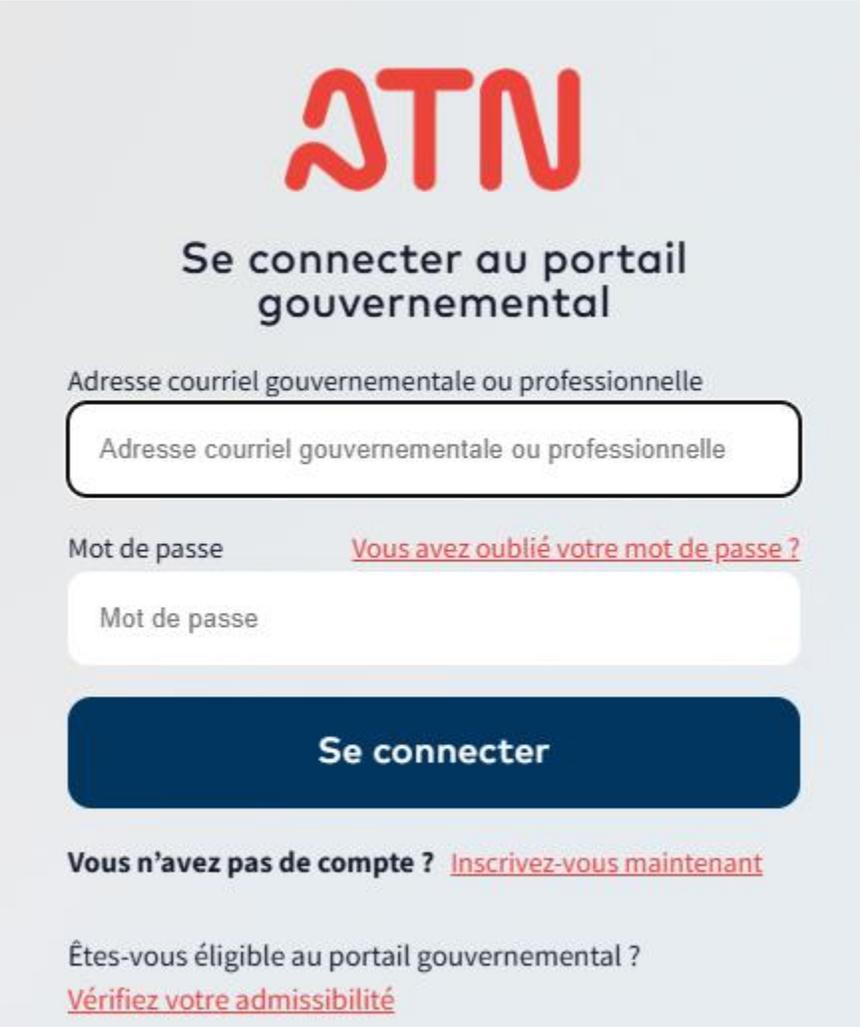
### Objectifs spécifiques

À la fin de la formation, l'apprenant sera en mesure :

- de repérer les critères permettant une sélection adéquate du niveau de confidentialité des données numériques non structurées;
- d'associer les bonnes pratiques de marquage aux documents d'usage courant;
- d'utiliser adéquatement la fonctionnalité de marquage et les outils d'aide qui l'accompagnent;
- de situer les implications du marquage dans son travail.

## Informations pour les organismes de la fonction publique

Le personnel de la fonction publique peut accéder gratuitement à la formation « Le marquage des données numériques gouvernementales » en se connectant au [portail gouvernemental](#) de l'ATN.



The image shows a login interface for the ATN government portal. At the top is the ATN logo in red. Below it is the heading 'Se connecter au portail gouvernemental'. There are two input fields: one for the email address and one for the password. A 'Se connecter' button is positioned below the password field. At the bottom, there are links for registration and eligibility verification.

**ATN**

**Se connecter au portail  
gouvernemental**

Adresse courriel gouvernementale ou professionnelle

Adresse courriel gouvernementale ou professionnelle

Mot de passe [Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

Mot de passe

**Se connecter**

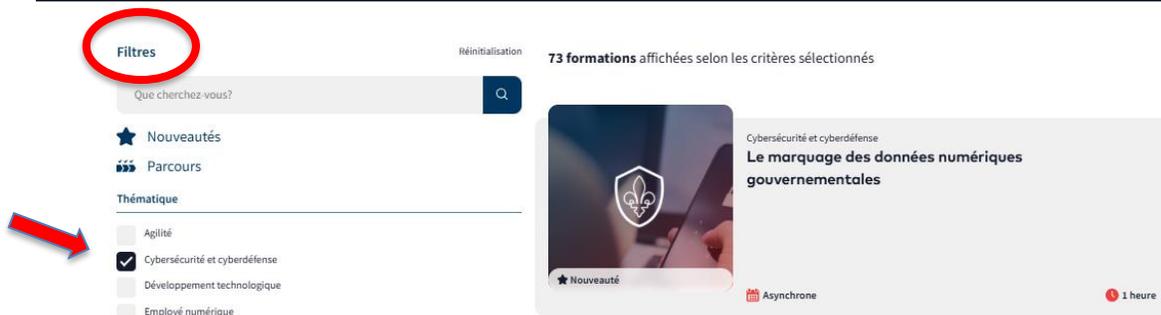
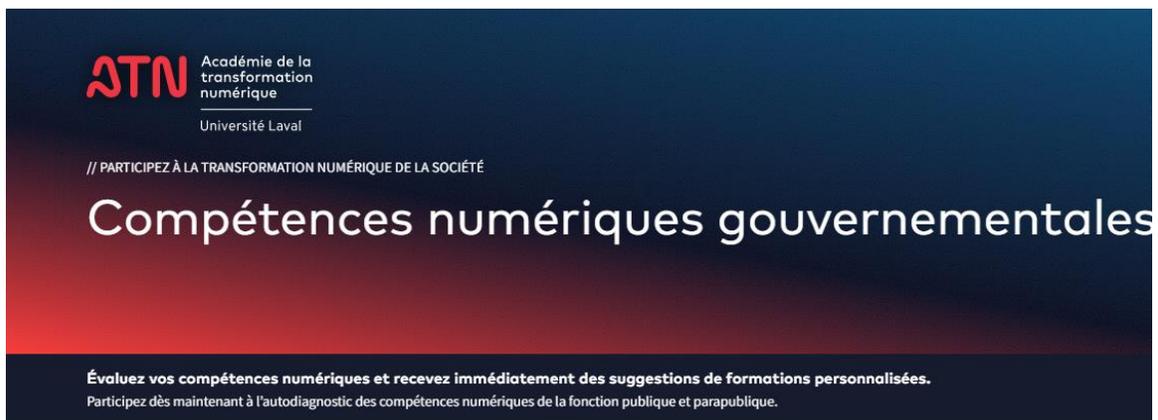
**Vous n'avez pas de compte ?** [Inscrivez-vous maintenant](#)

Êtes-vous éligible au portail gouvernemental ?  
[Vérifiez votre admissibilité](#)

Si des informations supplémentaires sont nécessaires, la [foire aux questions](#) détaille les étapes pour créer un compte et se connecter au portail.



Une fois la connexion établie, il suffit d'appliquer le filtre « Cybersécurité et cybersécurité » pour retrouver la formation, la sélectionner et s'y inscrire en suivant les instructions.



## **Informations pour les organismes hors fonction publique**

Une version de la formation « Le marquage des données numériques gouvernementales » prenant en charge la norme d'interopérabilité SCORM ou xAPI est disponible pour les organismes hors fonction publique.

Les organismes qui souhaitent obtenir cette version peuvent contacter le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) à l'adresse suivante : [gouvernance.rhri@mcn.gouv.qc.ca](mailto:gouvernance.rhri@mcn.gouv.qc.ca).

## **Informations pour les organismes disposant de leur propre plateforme de gestion des apprentissages**

Une version de la formation « Le marquage des données numériques gouvernementales » prenant en charge la norme d'interopérabilité SCORM ou xAPI est disponible pour les organismes disposant de leur propre plateforme de gestion des apprentissages.

Les organismes qui souhaitent obtenir cette version peuvent contacter le MCN à l'adresse suivante : [gouvernance.rhri@mcn.gouv.qc.ca](mailto:gouvernance.rhri@mcn.gouv.qc.ca).

